GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE LE PUY-EN-VELAY

# SC - AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMÉRAIRE

## Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- Tenir une assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation du capital social.
- Publier un avis de modification dans un journal d'annonces légales.

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé https://www.infogreffe.fr/formalites/modifier-une-entreprise

## Les documents à joindre au dossier de modification

### Actes à produire

- un exemplaire en copie, certifié conforme par le représentant légal ou par toute personne habilitée par les textes régissant la société civile, de l'acte constatant la réalisation de l'augmentation de capital
- un exemplaire en copie, certifié conforme par le représentant légal ou par toute personne habilitée par les textes régissant la société civile, de la décision d'augmenter le capital, si celle-ci a fait l'objet d'une délibération distincte et n'a pas été déposée au greffe
- un exemplaire des statuts mis à jour et certifié conforme par le représentant légal

## Pièces justificatives à joindre au dossier

- un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même le formulaire M2
- une attestation de parution de l'avis de modification dans un journal d'annonces légales

## Coût

- Joindre à la formalité un règlement de 185.77 € (comprenant 13,16 € de coût de dépôt d'actes).
- Le règlement doit être établi à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Le Puy-en-Velay.

Répartition du montant exigé pour cette formalité

| Emoluments du greffe | TVA | INPI | BODACC |
|---|---|---|---|
| 46.82€ | 9.36€ | 5.90€ | 116.00€ |

Emoluments du greffe : frais d'expédition des extraits inclus
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)

BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales